

COMPTES COMMUNAUX 2018 Rapport du Conseil communal au Conseil de Ville

1. INTRODUCTION

Les comptes 2018 de la Municipalité de Delémont présentent un bénéfice de CHF 230'339.53. Le budget 2018, accepté par le Conseil de Ville, prévoyait un bénéfice de CHF 48'800.-.

Le Conseil communal constate que, globalement, les revenus fiscaux effectifs sont supérieurs de 6 % aux montants budgétisés à l'exception de l'impôt sur les personnes physiques.

Ces revenus complémentaires ont permis des amortissements complémentaires pour CHF 2'246'600.-.

Les rapports de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) et de l'Organe de contrôle, qui ont vérifié les comptes 2018, complètent le présent rapport.

2. PRESENTATION

Les comptes de l'exercice 2018, en comparaison avec le budget 2018 et les comptes 2017, se présentent ainsi :

En francs	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
CHARGES	115'430'834.03	109'738'210.00	114'654'663.00
REVENUS	115'661'173.56	109'787'010.00	114'877'324.00
BENEFICE	230'339.53	+ 48'800.00	+222'661.00

Principales variations des charges maîtrisées par la Municipalité

Charges en plus

La Maison de l'enfance a vécu sa 1^{ère} année de fonctionnement sur le site de la Mandchourie. Vu les nombreuses inconnues au moment de l'établissement du budget 2018, une comparaison rubrique par rubrique est aléatoire. Cette approche est totalement inutile avec les comptes 2017. L'autofinancement pour 2018 est de 24 %. L'année 2019 permettra d'apporter des corrections qui amélioreront encore le bon fonctionnement de l'institution ; chapitre 0626.

Certaines rubriques ont nécessité une autorisation de dépassement. Parmi les plus importantes, on peut citer :

Rubriques No :

• 0111.365.03 Analyse des services en personnel	CHF 13'843.-
• 0130.310.02/318.07 Télécommunications et téléphonie	CHF 15'015.-
• Compte nature 314 Entretien bâtiments administratifs	CHF 42'400.-
• 0200.301.02 Personnel d'exploitation UE	CHF 75'732.-
• 0200.318.01 Mandats génie civil	CHF 14'964.-
• 0210.314.01 Entretien cours d'eau – Digues	CHF 43'258.-
• 0240.318.01 Honoraires aménagement du territoire	CHF 19'705.-
• 0310.310.01 Police surveillances supplémentaires	CHF 22'423.-
• 0320.316.02 Gestion des parkings	CHF 30'000.-
• 0580.312.02 Centre sportif Eau	CHF 37'900.-
• 0580.318.04 Agents de sécurité à la piscine	CHF 11'486.-
• 0675.318.02 Vélostation divers	CHF 10'015.-
• 0825.314.04 Entretien logement /financement par le fonds	CHF 48'651.-

- 1641.318.11 Contrôle des installations électriques CHF 13'639.-
- 1683.314.84/87 Entretien bâtiments SID CHF 35'379.-
- 1792.318.02 Mandats Régiogaz SA CHF 13'348.-

Charges en moins

Les emprunts renouvelés en 2018 varient entre 0,0 % et 0,3 % selon la durée d'un an à quatre ans. Par rapport aux comptes 2017, la charge a diminué de CHF 382'480.-.

Services communaux

Ces services doivent s'autofinancer :

- Enlèvement des ordures : l'exercice 2018 dégage un excédent de produit de CHF 143'377.50. Le fonds devient à nouveau positif, soit de CHF 43'817.-.
- Service du feu : l'équilibre est atteint mais la marge est faible. Une attribution de CHF 36'740.35 est venue alimenter la réserve.
- Canalisations et installations d'épuration : comme les précédentes années, les heures consacrées à l'entretien des canalisations et des installations d'épuration sont inférieures à celles portées au budget. Il en ressort une disponibilité financière importante. Il n'y a plus lieu d'utiliser le disponible financier pour des amortissements complémentaires. Dès lors, CHF 1'029'083.45 sont capitalisés. Ceci porte le fonds à plus de CHF 2,4 millions, soit la possibilité de financer 60 millions d'investissements.
- Service des eaux : les frais du réseau de distribution sont inférieurs de CHF 168'300.-. Ce gain, ainsi que d'autres économies, permettent d'alimenter les financements spéciaux de CHF 1'314'626.-.
- Service de l'électricité : comme prévu au budget, le fonds « régulation énergie » a été utilisé pour le remboursement de CHF 885'700.- en faveur des consommateurs. Le bénéfice sur prestations permet un versement de CHF 180'000.- à la Municipalité. Pour rappel, Il est également possible de prendre connaissance d'informations détaillées en lisant les commentaires du chapitre 16.
- Service du gaz : l'exercice 2018 du Service du gaz est qualifié de très bon pour la 2^{ème} année consécutive. Il permet de rembourser CHF 670'419.- en faveur de la Municipalité.

Charges liées

La participation communale aux charges cantonales concerne l'Action sociale, l'AVS, l'enseignement et les mesures contre le chômage. Elle se répartit selon le nombre d'habitants des communes jurassiennes.

- Les dépenses concernant l'enseignement (rubrique 540.351.01) sont légèrement en hausse (+ CHF 68'700.-) par rapport aux comptes 2017. La mesure 125 d'OPTI-MA péjore la charge communale de 465'280.-.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter. La charge des communes jurassiennes a augmenté de CHF 1'296'854.-. Pour rappel, il y a toujours une année de décalage entre le décompte cantonal et les comptes municipaux.
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est conforme au budget. rubrique 0660.361.01. La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail n'est pas connue au moment du bouclage des comptes, ce qui provoque des variations d'année en année selon les décomptes que le Service financier reçoit à posteriori. Une ristourne de CHF 41'035.- sur le décompte de l'année 2017, daté du 18 septembre 2018, a été créditée.
- L'alimentation du Fonds de compensation financière s'est élevée à CHF 782'069.- pour l'exercice courant.
- La participation des communes du district pour couvrir les charges de la commune-centre s'élève à CHF 894'917.- (rubrique 0940.444.01).

- Les dépenses de l'agglomération proprement dites (chapitre 0242) pour CHF 105'328.50 de charges n'appellent pas de commentaires particuliers.
- Le déficit de la vélostation (chapitre 675) n'est plus couvert à 100 % par l'Agglomération delémontaine, soit CHF 11'762.- à charge de la Ville. A cela, s'additionne la participation à charge de la Municipalité qui est imputée à la rubrique 0670.301.01 pour CHF 9'052.-.

3. **IMPOSITIONS**

Basée sur une quotité de 1,90 depuis le 1^{er} janvier 2016, le revenu net des impositions du chapitre 9 est de 42,5 millions de francs, soit 1,6 millions de francs supérieur aux prévisions budgétaires. Ce résultat appelle les commentaires ci-après :

- Le résultat 2018 sur le revenu et la fortune des personnes physiques (taxations provisoires rubriques 0910.400.01/02) est inférieur de CHF 326'000.- par rapport au budget.
- Les revenus des impôts des frontaliers et de l'impôt à la source augmentent globalement de CHF 181'000.-.
- Le résultat des impôts des personnes morales (taxations provisoires – rubriques 0910.401.01/04) est supérieur de CHF 164'000.- aux prévisions budgétaires, soit des recettes pour CHF 7,5 millions.
- Les variations d'impôts, c'est-à-dire la différence entre les taxations provisoires des années antérieures à 2018 et les taxations définitives survenues pendant l'année 2018, sont positives de CHF 2'170'661.-. (2017 + CHF 1'705'849.- ; chapitre 0911 et 915).
- L'établissement des partages d'impôts est de la responsabilité du Bureau des personnes morales. Le bonus du chapitre 0912 dégage un gain de CHF 237'618.-.
- Les revenus des autres impôts (chapitre 920) apportent une fois de plus leur lot de bonnes surprises : que ce soit les gains en capital de CHF 1'584'995.- ou les impôts supplémentaires et répressifs de CHF 213'792.-.

4. **INVESTISSEMENTS**

Le montant brut des investissements, sans les Services industriels (SID), est de 7,8 millions de francs, contre 1,7 millions de francs de recettes, soit des investissements nets de 6.1 millions de francs. Les SID ont investi 2,9 millions de francs net. La liste des travaux terminés et en cours figure dans les annexes aux comptes.

5. **INDICATEURS HARMONISES**

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nets de l'exercice. Le degré d'autofinancement 2018 atteint 107,54 %, contre 161,13 % l'année précédente. Le tableau spécifique des indicateurs harmonisés se trouve également dans les annexes des comptes 2018.

6. **CONCLUSION**

Le Conseil communal se félicite du résultat des comptes 2018 qui peut être qualifié de bon.

L'Exécutif delémontain remercie l'ensemble du personnel communal de sa précieuse collaboration à ce résultat positif.

Le Conseil communal, avec le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes, invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2018, en votant l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger